

Ouverture du regard de sortie: traces de débordement, couche de flottants gras d'environ 3cm, retrait du préfiltre intégré, normalement sale. Le dispositif aurait été vidangé en 2014, pour une intervention de maintenance.

**Bioréacteur :**

Ouverture du regard du regard d'entrée du bioréacteur: bullage régulier, effluent d'aspect chargé à la mobilisation du média filtrant.

Ouverture du regard de sortie: zone de décantation finale, présence de mini floccs de boues brun foncé à la mobilisation du média filtrant. Léger dépôt brun sur les parois du tube d'évacuation finale.

**Recirculation des boues :** non vérifiable.

**3. Ventilation**

Ventilation secondaire débouchant au-dessus du débord de toit, avec extracteur. Bonne efficacité de l'évent (regards béton de la fosse toutes eaux pas du tout altérés après 5 ans de fonctionnement).

**5. Rejet**

Rejet des eaux traitées dans le fossé longeant le Chemin de la Gouttière, après traversée de route. Rejet précis non repéré (herbes). Pas de trace notable de pollution.

CONCLUSIONS DU CONTROLE

AVIS FAVORABLE AVEC RESERVE

Commentaire(s) :

- Dispositif complet et suivi, mais nécessitant un entretien rapide.



Travaux à effectuer à l'issue du contrôle:

- Sans objet

Entretiens attendus à l'issue du contrôle :

- Nettoyer le préfiltre intégré.
- Faire vidanger le décanteur primaire (fosse toutes eaux), à une fréquence inférieure à 3 ans.

Nettoyage du PREFILTRE INTEGRE : l'ouvrage est nettoyé au jet 1 à 2 fois par an

Vidange DISPOSITIF : il convient de faire vidanger les boues par une entreprise agréée lorsque 30% du volume utile de la fosse est atteint, soit tous les 12 à 36 mois, afin d'assurer un bon fonctionnement de l'ouvrage, et, depuis le 01/01/2014, de faire parvenir au SPANC les justificatifs de vidange.

DETERGENTS/DECHETS : Proscrire l'usage des produits ménagers bactéricides/bactériostatiques et l'élimination dans les eaux vannes de déchets imputrescibles (articles d'hygiène, textiles sanitaires, lingettes...) ou toxiques (White Spirit, médicaments périmés...).

ACCESSIBILITE : les ouvrages et les regards doivent rester accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.